

# **PLAN DE PREVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT DES INFRASTRUCTURES DE LA VILLE DE CAUDRY**

Le 24 mai 2024

## **Validation du Projet de PPBE VILLE DE CAUDRY**

### **Avant mise en consultation du public**

Par le présent document, Monsieur le Maire de Caudry, Frédéric Bricout, valide le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) des infrastructures de la Ville de Caudry joint en annexe. Il précise le contexte et les modalités de consultation du public :

#### **ARTICLE 1 : DIRECTIVE EUROPEENNE :**

Dans le cadre de l'application de la Directive Européenne 2002/49/CE, relative à l'évaluation et la gestion du bruit dans l'environnement, les grandes agglomérations et grandes infrastructures de transports terrestres doivent faire l'objet de Cartes de Bruit Stratégiques (CBS) et de Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE).

L'objectif de cette directive est de protéger la population et les établissements scolaires ou de santé des nuisances sonores excessives, de prévenir de nouvelles situations de gêne sonore et de préserver les zones de calme.

#### **ARTICLE 2 : ETAPE D'ELABORATION DU DOCUMENT**

Conformément aux exigences réglementaires :

- La première étape d'élaboration du PPBE a consisté à dresser un diagnostic des secteurs où il convient d'agir. Pour y parvenir, les cartes de bruit stratégiques de quatrième échéance du département du Nord ont été approuvées et publiées le 24 avril 2023.
  - La seconde étape a consisté à établir le bilan des actions réalisées depuis 10 ans.
  - La troisième et dernière étape a consisté à recenser une liste d'actions permettant d'abaisser l'exposition sonore de nos concitoyens et à les organiser dans un programme global d'actions sur la période 2024-2029.
- A cette fin, la collectivité de CAUDRY, a établi un bilan des actions réalisés depuis 10 ans et un certain nombre d'actions de réduction ou de résorption du bruit.

#### **ARTICLE 3 : VOIRIES IDENTIFIEES SUR LA CARTE DE BRUIT STRATEGIQUE**

Le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) des grandes infrastructures de transports terrestres de la ville de Caudry concerne les rues des 2 axes de la ville identifiés par la carte de bruit stratégique éditée par la DDTM :

- Place du Général de Gaulle et rue Roger Salengro
- Place Eugène Fiévet et rue Léon Gambetta
- Boulevard du 8 mai 1945
- Boulevard du 11 novembre 1918
- Boulevard du 19 mars 1962
- Rue de la Gare

## ARTICLE 5 : AXES COMPLEMENTAIRES

Depuis l'élaboration de la carte de bruit stratégique publiée le 24 avril 2023, les données ont évolué, la ville de Caudry a élaboré son PPBE à partir de cette cartographie tout en tenant compte de ces changements et y a intégré les axes structurants de la Ville :

- Prise en compte du nouveau comptage réalisé sur l'axe de la rue Roger Salengro et de la rue Léon Gambetta
- Intégration de la rétrocession des Boulevards au Département
- Ouverture du Contournement (voirie départementale)
- Enjeux sur les axes structurants dont les seuils sont inférieurs

En conclusion, l'étude porte sur les différents axes suivants :

AXE 1 : Rue Roger Salengro et Rue Léon Gambetta

AXE 2 : Boulevards du 8 mai 1945, du 11 novembre 1918, du 19 mars 1962 et rue de la Gare

AXE COMPLEMENTAIRE 1 : RD 643

AXE COMPLEMENTAIRE 2 : Voie de Contournement

AXE COMPLEMENTAIRE 3 : Rue de la République

AXE COMPLEMENTAIRE 4 : Rue de Saint Quentin

AXE COMPLEMENTAIRE 5 : Rue Henri Barbusse

AXE COMPLEMENTAIRE 6 : Rue Charles Gide

## ARTICLE 5 : CONTENU DU PROJET POUR CHAQUE AXE

Pour chacun des axes le projet de PPBE se décline de la façon suivante :

- Analyse des impacts sur les établissements et la population
- Évaluation des effets nuisibles
- Objectifs de réduction du bruit
- Bilan des actions entreprises sur les 10 dernières années
- Programme d'action de prévention et de réduction des nuisances pour les 5 ans à venir
- Motifs ayant présidé au choix des mesures retenues et analyse des coûts/avantages attendus
- Estimation du nombre de personnes concernées par une diminution du bruit
- Prise en compte des zones de calme

## ARTICLE 6 : CALENDRIER DE REALISATION DU PROJET

Plan de prévention du bruit dans l'environnement	Date ou période prévisionnelle
1 – Examen des données et diagnostic	Juin 2023-février 2024
2 - Définition des mesures de réduction	Janvier 2024-mars 2024
3 – Établissement du projet PPBE	Du 2 avril 2024 au 17 mai 2024
4 – Validation du projet PPBE - Validation de Monsieur le Maire	24 mai 2024
5 – Consultation du public (2 mois) - Publication préalable à la consultation par voie de presse - Publication préalable à la consultation sur le site internet de la Ville - Publication de rappel dans le journal communal « Dialogue » - Phase de consultation	13 mai 2024 7 mai 2024 Édition de juin Du 27 mai 2024 au 27 juillet 2024
6 – Approuvé(e)	Conseil Municipal du 24 septembre 2024
7 – Publié(e) - Publication du projet sur le site internet de la Ville - Publication du PPBE approuvé	Le 27 mai 2024 15 jours après la date de l'approbation
<b>Résumé de plan</b>	
Projet de résumé	Le 15 juillet 2024
8 - Remplissage du résumé CE (intégration des conclusions de la consultation)	Le 29 juillet 2024
9 - Transmission du résumé à la DDT(M)	Le 29 juillet 2024

**ARTICLE 7 : CONSULTATION DU PUBLIC**

Le projet de PPBE sera mis à la disposition du public pendant deux (2) mois, conformément à l'article R.572-9 du code de l'environnement, **du 27 mai au 27 juillet 2024**.

Durant cette période, le public pourra prendre connaissance du dossier et présenter éventuellement ses observations sur un registre ouvert à cet effet aux :

**Services Techniques de la Ville de Caudry**

Place du Général de Gaulle

59 540 CAUDRY

Tél. : 03 27 75 70 09

**du lundi au vendredi : 9h00-12h00 / 14h00-17h30**

Le dossier sera également consultable sur le site internet de la ville de Caudry à l'adresse suivante : <http://www.caudry.fr>

**ARTICLE 8 : APPROBATION DU PLAN**

Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement des infrastructures de Caudry sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal après prise en compte des observations émises pendant la consultation du public.

Fait à Caudry, le 24 mai 2024

Le Maire

Conseiller Départemental



Frédéric Bricout